

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**17 NOVEMBRE 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Service de soins  
infirmiers à domicile –  
Budget 2011 – Décision  
modificative n° 1**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 25 novembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur HAÏAT

**N° DE DOSSIER** : 11 G 14

**OBJET** : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE – BUDGET 2011 –  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

**RAPPORTEUR** : Madame de JOYBERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, un projet de budget a été voté pour le service de soins infirmiers à domicile et soumis à l'accord de l'agence régionale de santé (ARS).

L'ARS a alloué une subvention de 346 756 € pour :

- La prise en charge de 35 personnes âgées avec un forfait moyen journalier de 27,08 €.
- La prise en charge d'une place pour personne handicapée avec un forfait moyen journalier de 2,07 €.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 381 156 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 052 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet modifié pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 383 208 €. Il est proposé d'affecter le montant de l'excédent 2009 à hauteur de 11 000 € en réserve de compensation et le solde, soit 34 400 €, en excédent reporté.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

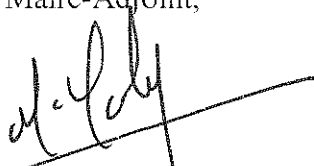
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte, par chapitre, le projet de budget du Service de soins infirmiers à domicile ainsi modifié.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines